

COMMUNE DE FLORENTIN

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire
du 08 Août 2022

-ARRETE CIRCULATION-

- Le Maire de la commune de FLORENTIN,
- Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R1, R44, R53.2, R225 et R225.1,
- Vu les articles L 2211.1 et L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie "Signalisation temporaire") approuvée par l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974,
- Considérant la demande par laquelle l'Association « Café Flo » sollicite l'autorisation une journée porte ouverte le dimanche 28 août 2022,
- Considérant que les véhicules auxquels s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté,

-ARRETE-

Article 1er : -La circulation et le stationnement seront interdits :

- place de l'Eglise
- Rue de la Forge

Le dimanche 28 août 2022 de 8h00 à 20h00.

Article 2 : La circulation sera déviée comme suit :

- Rue du 19 mars 1962
- Rue des papillons blancs

L'accessibilité aux véhicules de secours et d'incendie sera assurée, en raison :

- d'un espace suffisant,
- d'une signalisation souple et mobile.

Article 3 : La signalisation de la manifestation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée par arrêté ministériel du 15 juillet 1974.

En raison du classement au niveau national Vigipirate « Sécurité renforcée-risque attentat » : une attention particulière sera apportée à la sécurité.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de FLORENTIN

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GAILLAC, Monsieur le Maire de FLORENTIN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à Monsieur le Chef de centre de secours et d'incendie de GAILLAC.

Fait à FLORENTIN, le 08 Août 2022
L'adjoint au Maire, Mr JOURDE Frédéric

